



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Iran

Question écrite n° 21555

## Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'insoutenable situation de la communauté religieuse bahaïe en Iran. Le 29 septembre dernier, accusé de prosélytisme, Ruhollah Rouhani, 52 ans, père de 4 enfants, a été exécuté par pendaison. M. Rouhani a été tenu au secret durant sa détention et rien ne prouve qu'il a bénéficié d'un procès légal et équitable, aucune sentence n'ayant été prononcée contre lui. Au lendemain de cette condamnation, une vaste opération d'arrestations et d'attentats généralisés a été lancée en Iran contre les bahaïs et notamment contre des enseignants auxquels on a confisqué manuels et matériels d'enseignement. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir du régime islamique, plus de 200 bahaïs ont été exécutés au seul et unique motif de leurs convictions religieuses. Alors que les bahaïs constituent la plus forte minorité religieuse en Iran avec quelques 350 000 membres, leurs sont refusés l'accès aux droits civils, aux libertés ainsi qu'à l'enseignement. Un musulman qui tue un bahaï n'est pas poursuivi. C'est parce que les bahaïs préconisent notamment l'unité des religions, l'égalité des droits de l'homme et de la femme, l'abolition de toute forme de racisme, la liberté de conscience et font l'apologie de la science et de la modernité, qu'ils sont l'objet de telles persécutions. Elle lui demande en conséquence de lui indiquer les initiatives que la France compte prendre aussi bien à titre individuel, qu'au sein de l'Union européenne afin que tous les bahaïs d'Iran puissent enfin vivre en paix.

## Texte de la réponse

Comme l'honorable parlementaire l'a justement souligné, la situation de la communauté bahaïe en Iran soulève de graves interrogations. Pour la première fois depuis 1992, une exécution d'un des membres de cette communauté a eu lieu en juillet dernier. Trois autres sont actuellement condamnés à mort. Il s'agit d'un sujet sensible que la France suit avec la plus grande attention. Lors de sa visite de travail à Téhéran les 22 et 23 août dernier, le ministre des affaires étrangères a tenu à l'évoquer tout particulièrement avec ses interlocuteurs iraniens, comme il a évoqué aussi la question de droits de l'homme sur un plan général. Depuis l'élection de M. Khatami à la présidence de la République, des inflexions notables ont eu lieu en Iran. Le Gouvernement a affirmé son intention de faire prévaloir l'Etat de droit et de favoriser le respect des libertés civiles et politiques. Les déclarations du président Khatami en faveur de la liberté d'expression ont d'ailleurs produit de premiers effets. Les récents développements concernant le cas de M. Rushdie montrent que les autorités iraniennes ont commencé à faire évoluer leurs positions. En revanche, le sort réservé à la communauté bahaïe rappelle que nous sommes encore loin d'une situation satisfaisante. Les évolutions politiques en cours à Téhéran ne sont pas égales dans tous les domaines. Il reste naturellement du chemin à parcourir et les résistances au changement sont nombreuses. C'est pourquoi, la France a effectué des démarches, à titre bilatéral et dans le cadre européen, pour sensibiliser les autorités iraniennes au sort de la communauté bahaïe. Il nous revient parallèlement de soutenir les ouvertures apparues en Iran et de les conforter, notamment par le dialogue et la multiplication des contacts à haut niveau. Le voyage du ministre à Téhéran s'est inscrit dans cette perspective. La France est convaincue que le dialogue, à titre bilatéral ou européen, peut encourager l'Iran à poursuivre sur la voie dans laquelle il s'est engagé. Ce dialogue doit être global et constructif, c'est-à-dire qu'il convient de le

conduire sans tabous, avec prudence et lucidité, en évoquant tous les sujets, et notamment la situation des droits de l'homme, avec une attention particulière pour la situation de la communauté bahaïe.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription** : Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 21555

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 novembre 1998, page 6219

**Réponse publiée le** : 1er février 1999, page 586